



VILLE
DU PUY EN
VELAY

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230411-DEL_2023_0075-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 06 avril 2023**

Délibération n° 37

Date de la Convocation :
vendredi 31 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le six avril à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
14/04/2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARDSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

Ont donné procuration :

Monsieur Pascal BERTRAND à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Catherine CHALAYE, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Absent(e) :

Monsieur François CHATAING

Secrétaire de séance : Roland LONJON

La séance a été levée à : 23H40

Rédacteur : Samira AKARMOUDI Sports

Objet :	Dispositif "Profession Sport" : engagement de principe pour la saison sportive 2023/2024
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Par délibération du 3 mars 1994, la Ville s'est engagée à soutenir financièrement le dispositif «Profession Sport» du Conseil Départemental visant à mettre en place et à pérenniser une filière professionnelle en développant les emplois liés au sport au sein des associations de la Commune du Puy-en-Velay.

La Ville souhaite maintenir son niveau d'engagement au sein de ce dispositif pour la saison 2023/2024 (du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024), en accordant aux associations concernées une aide de 2 € de l'heure dans la limite de 85 heures mensuelles par éducateur et dans la limite de deux éducateurs par association.

Délibération n°37 du jeudi 06 avril 2023

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 27/03/2023

A reçu un avis favorable en Commission Sports du 23/03/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement, aux associations sportives concernées, de l'aide à l'emploi sportif à hauteur de 2 € de l'heure plafonnée à 85 heures mensuelles par éducateur et dans la limite de deux éducateurs par association pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024, selon les états qui seront fournis,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 6 avril 2023,
Le Secrétaire de séance,
LONJON Roland,
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 06 avril
2023